

COMMUNE DE FLEURIE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE

N°26-44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 15 Quorum : oui

L'an deux mille vingt-six, le vingt huit juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de FLEURIE, Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric MIGUET.

Date de convocation : 21 juillet 2026.

Présents : MIGUET Frédéric, TISSERAND CHALANDE Nathalie, DUCHARNE Jean Paul, VERNIAU Evelyne, MAITRE Patrice, DORIER Isabelle, BERNARD Christian, VAISSE Mireille, BIASIELLI Gwenaëlle, BRIDAY Anaïs, MANISSIER Maxime, DESGOUTTES Johann, MATRAY Maud, THEVENET Florian, FOILLARD Etienne,

Secrétaire de séance : Evelyne VERNIAU

OBJET : Approbation de la convention de partenariat relative à la destruction des nids de frelons asiatiques entre la Commune de Fleurie et la Communauté de Communes Saône-Beaujolais (CCSB)

Le Conseil municipal de la Commune de Fleurie,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant les enjeux de santé publique, de sécurité des administrés, de préservation de la biodiversité et de protection des pollinisateurs liés à la prolifération du frelon asiatique (*Vespa velutina*) ;

Considérant la proposition de convention de partenariat établie par la Communauté de Communes Saône-Beaujolais (CCSB) visant à organiser la prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques sur le territoire communal ;

Considérant que la lutte contre le frelon asiatique constitue un enjeu d'intérêt général ;

Considérant que cette convention définit les modalités de collaboration entre la CCSB et la Commune de Fleurie, notamment les conditions de participation financière et les modalités de mise en œuvre des interventions de destruction des nids ;

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document nécessaire à son exécution ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention de partenariat relative à la destruction des nids de frelons asiatiques à intervenir entre la Commune de Fleurie et la Communauté de Communes Saône-Beaujolais (CCSB), telle qu'annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les avenants et documents nécessaires à son exécution, sous réserve qu'ils n'en modifient pas l'économie générale.
- **INSCRIT** des crédits nécessaires au budget communal, dans la limite des engagements prévus par la convention.

Ainsi fait et délibéré à Fleurie, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

La secrétaire de séance,



Le Maire

